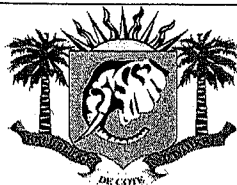


Mission Permanente de la
République de Côte d'Ivoire
à Genève



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

**Groupe de Travail sur
l'Examen Périodique Universel
14^{Ème} session**

GENEVE DU 22 OCTOBRE AU 05 NOVEMBRE 2012

**DECLARATION
DE LA DELEGATION IVOIRIENNE
A L'OCCASION DU
PASSAGE DU BENIN AU SECOND CYCLE**

Genève, le 25 octobre 2012

Madame la Présidente,

Ma délégation souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation béninoise et lui adresse ses félicitations pour la présentation exhaustive de son rapport national, à l'occasion de son passage au second cycle de l'Examen périodique universel.

La rapport nous instruit largement sur les avancées réalisées par le Bénin depuis son passage au premier cycle de l'EPU, notamment dans la mise en œuvre des recommandations acceptées par le pays.

C'est le lieu de remercier les autorités béninoises pour l'endossement de ces recommandations dont la mise en pratique induira nécessairement à l'amélioration effective de la situation des Droits de l'Homme dans le pays.

Cette amélioration se traduit d'ores et déjà par l'élargissement des engagements internationaux du Bénin à travers son adhésion récente aux Conventions de 1954 relative au statut des apatrides et de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

Ma délégation relève également avec satisfaction les amendements apportés au cadre normatif et institutionnel et qui ont conduit à l'adoption de lois visant à ouvrir la législation interne à ces engagements internationaux pris par le pays.

Nous n'en voulons citer que la loi portant prévention et répression des violences faites aux femmes et le décret d'application de la loi portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite d'enfant en République du Bénin.

Madame la Présidente,

Tout en reconnaissant ses efforts consentis pour renforcer la promotion et la protection des Droits de l'homme dans le pays, ma délégation voudrait recommander au Bénin, eu égard aux difficultés inhérentes à la promotion et à la protection de tous les droits de l'homme dans nos pays et au regard des défis relevés dans le présent rapport, ce qui suit :

- 1- Renforcer la coopération avec les mécanismes onusiens relatifs aux Droits de l'Homme, organes conventionnels et procédures spéciales ;
- 2- Solliciter l'assistance de la Communauté internationale, notamment le Haut Commissariat aux droits de l'homme pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations acceptées par le pays.

Je vous remercie.